

Volume 1 Numéro 1

september 1986

B U L L E T I N D ' I N F O R M A T I O N

ASSOCIATION DES EMPLOYES RETRAITES DE LA VILLE DE MONTREAL
ET DE LA C.U.M.

480, Ave. Mont-Royal est, Suite 22, Montréal, H2J 1W4 8438071

M O T D U P R E S I D E N T

C'est avec une certaine fierté, pour ne pas dire une fierté certaine qu'il me fait plaisir de vous présenter la dernière née de nos initiatives: un journal d'information qui vous apportera trois ou quatre fois par année des nouvelles d'intérêt général et particulier sur les activités de l'Association et de ses membres.

Nous voulons faire de ce mode de communication un outil de rapprochement entre nous d'une part, mais aussi un organe de diffusion des services nombreux et variés qui peuvent vous être offerts. Dans ses pages, nous pourrons insérer des annonces, des opinions juridiques, des conseils sur la gestion de vos finances. Nous vous tiendrons au courant des possibilités de loisirs, de voyages, de bonnes aubaines dont vous pourriez bénéficier.

Mais tout ceci ne pourrait se faire sans vous. Nous comptons sur votre collaboration pour nous tenir au courant de ce que vous savez, de ce que vous vivez, de ce que vous désirez.

Une bonne place sera faite à la "**rubrique des lecteurs**". Un coup de téléphone, un petit mot rapidement jeté sur papier et ... à la poste ... Voilà déjà plusieurs lignes de votre journal bien remplies.

Nous comptons que vous accueillerez avec satisfaction ce nouveau jalon posé sur le chemin de notre avenir commun et que vous saurez nous manifester votre accord par une collaboration empressée et soutenue dont, à l'avance, nous vous remercions.

Le Président,

ANDRE LANCIAULT

La résidence du serviteur public

Le 17 octobre 1984, le Conseil d'administration adoptait une résolution à l'effet de former un comité qui avait pour mandat de réaliser la construction de résidences pour nos membres, en vertu du programme fédéral 56.1.

Depuis, ce projet a nécessité d'innombrables démarches de la part de vos dirigeants. Ils se sont heurtés à un changement de gouvernement, à des restrictions budgétaires importantes, à l'établissement de critères de "modestie", dont voici quelques uns:

- a) limite de 80 unités de logements (120 précédemment);
- b) 20% des logements seulement pouvaient comprendre 2 chambres (aucune limite au début);
- c) diminution de la superficie;
- d) pas de stationnement au sous-sol;
- e) l'espace de stationnement extérieur ne doit pas excéder 50% des unités soit 40 - y compris l'espace réservé aux visiteurs;
- f) pas de laveuse ni sècheuse dans les logements, seulement 2 laveuses et 2 sècheuses par étage.

Récemment, les gouvernements fédéral et provincial signaient une entente afin d'abolir le programme 56.1, de créer un nouveau programme et de confier à la Société d'habitation du Québec l'administration de ce nouveau programme. Cette entente a, encore une fois, modifié les critères, soit:

- a) limite de 40 unités;
- b) modification dans le financement;
- c) les personnes ou couples ayant un revenu supérieur à \$25 000 - par année ne peuvent plus y participer;
- d) mise de fonds de l'organisme fixé à 15% du coût de la construction.

Ces différentes modifications ont pour effet d'augmenter les loyers d'une façon exorbitante. Le loyer d'un logement de 3½ pièces (1 chambre) qui, dans le programme 56.1, était fixé aux environs de \$370 par mois passerait à près de \$627 par mois, tandis que celui d'un 4½ pièces (2 chambres) serait porté de \$420 à environ \$750.

Devant une telle situation, le conseil d'administration a le regret de vous annoncer que notre association se retirait, du moins temporairement, de ce projet de résidence du serviteur public. Le comité analysera cependant tous les programmes gouvernementaux et s'il en trouve un plus réaliste et accessible à nos membres, il entreprendra les démarches nécessaires à sa réalisation.

Un rendez-vous

Le Conseil d'administration prépare la journée du retraité. Elle aura lieu à l'**Hotel de Ville de Montréal** le jour de la mise en nomination des candidats pour l'élection de novembre prochain. Cette journée consistera à une manifestation pacifique afin de sensibiliser les candidats aux problèmes vécus par nos retraités et nos veuves. Il est donc très important que nous soyons très nombreux. Suivez les journeaux, ils vous renseigneront sur cette marche.

Cours à nos retraités

L'Association conjointement avec la CECM organisent des cours intitulés "**Comment vivre sa retraite**". La première session débutera le 24 septembre pour une durée de 10 semaines à raison d'un soir de trois heures par semaine.

Pour cette première session - les inscriptions sont complètes.

La prochaine session aura lieu au mois de février prochain. Ceux et celles qui désirent s'inscrire n'ont qu'à communiquer au bureau de l'Association **843-8071**.

Votre Conseil d'Administration

André Lanciault	Président
Jean-Paul Whissell	Vice-Président
Henri Clermont	Secrétaire
Gérald Charette	Secrétaire adjoint
Maurice J. Joly	Trésorier
Julio Rachielle	Trésorier adjoint
Henri De Guise	Secrétaire archiviste
Raymond Bourdon	Directeur
Maurice Gagnon	Directeur
Bernard Lavallée	Directeur
André Tessier	Directeur
Aimé Constantin	Directeur
Roger Lapierre	Directeur
André Léveillé	Directeur
Madeleine Courville	Directeur
Simone Larocque	Directeur
Léo-Paul Locas	Directeur

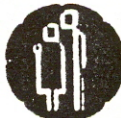
Les veuves de nos retraités sont-elles exploitées?

Oui, il n'est pas exagéré d'affirmer que nos veuves sont exploitées. Voici un cas type, établi par la Régie des Rentes du Québec et qui se passe de commentaires.

Un employé qui a pris sa retraite, le 6 mars 1978, à l'âge de 55 ans et recevant \$21 843 de pension voit son chèque diminué à l'âge de 65 ans du montant des rentes, soit, dans le présent cas, \$1 436 annuellement. Cependant, si ce retraité était décédé en 1984 (donc âgé de 61 ans), sa veuve aura eu droit à la rente de base de conjointe survivante, \$275 mensuellement, plus de 37½% de la rente du défunt (cette rente a été établie à \$251 en 1984 par la Régie des Rentes) soit \$94 pour un total de \$369 mensuellement ou \$4 428 annuellement. La pension de la veuve: \$10 921.50

La caisse versera \$6 493.50 contre \$4 428 par la Régie. Vous remarquerez que si ce retraité avait vécu jusqu'à 65 ans, la caisse aurait récupéré \$1 436 annuellement. Mais, oh malheur, il est décédé à 61 ans et la caisse récupère \$4 428 annuellement et cela quatre ans plus tôt, n'est-ce pas aberrant? Nous proposons que le chèque de la veuve ne soit réduit que de la moitié du montant prévu pour le retraité décédé ($\$1\,438 \div 2 = \719 , dans le cas ci-dessus présenté) et cela, à compter de la date où le décédé aurait atteint l'âge de 65 ans. De plus, nous suggérons qu'en cas de remariage, la veuve du retraité continue de recevoir sa pension.

LA FEDERATION DE L'AGE D'OR DU QUEBEC



FADOQ

VOUS INVITE CORDIALEMENT A PARTICIPER A SON 16e CONGRES PROVINCIAL qui se tiendra les 24 et 25 octobre prochain au Centre des Congrès de l'hôtel Sheraton-Laval à Laval.

«Agir dans mon milieu» est le thème de cette rencontre conçue spécialement pour les aînés et qui se déroulera dans une atmosphère d'étude, de détente et d'amitié.

Vous êtes également invités à participer aux ateliers, tables-rondes, conférences, projections ainsi qu'à visiter les kiosques d'information qui se tiendront dans toutes les allées du grand Centre commercial Carrefour Laval situé juste en face de l'hôtel Sheraton.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les numéros de septembre et d'octobre d'«Age d'Or / Vie Nouvelle» (abonnement annuel de 10,00 \$) ou vous adresser à l'adresse suivante: 4545, avenue Pierre-de-Coubertin, C.P. 1000, succursale M, Montréal, Québec, H1V 3R2, téléphone: 252-3017.